

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 février 2025 (ordinaire)

*L'an deux-mille-vingt-cinq le jeudi vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire*

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU,  
Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Emilien BARRAULT; Serge BOUTEILLER, Clément GODET, Jessica VILLERS;  
Catherine VRIGNAUD,

Secrétaire de séance : Nathalie MEMETEAU,

Date de convocation : 17 février 2025

**Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 8**

Quorum : 7 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT),

### Ordre du jour

1. Validation de l'APD concernant le projet 19 et 21 rue H Béguier (logements bibliothèque, tiers-lieu)

### **1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,**

Les élus approuvent à l'unanimité.

### **2. 2025D\_16 - Marché 202401 : Transformation de 8 logements en bibliothèque, espace de co-working et logements sociaux, validation de l'avant-projet définitif (APD)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le groupement porté par l'entreprise B.I.P. Bureau d'Intervention sur le Paysage a été sélectionné pour assurer l'étude et la maîtrise d'œuvre du marché 202401 relatif à la transformation de la bibliothèque, Tiers-lieu et logements sociaux situés 19-21 rue Henri Béguier.

Deux séances de conseil n'avaient pas permis aux conseillers de statuer en particulier sur les doutes émis au sujet du chiffrage du projet. Certains postes paraissaient inférieurs à ceux connus localement.

Le conseil ayant missionné un conseiller à estimer l'écart potentiel entre le chiffrage APD et les prix actuels du marché, le conseil, après tout de table argumenté valide les pièces de l'APD et charge M le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la poursuite du marché.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (8 voix pour) DECIDE :**

- ⇒ **DE CONTINUER** le projet en phase PC/PRO et de valider la mission APD,
- ⇒ **D'AUTORISER** le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la poursuite du marché.

### 3. Questions diverses

- ✓ PLUIH : Une exposition itinérante est actuellement proposée par Mellois en Poitou à la mairie de Chizé pour présenter aux habitants le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (PLUi-H), un projet important pour l'avenir de notre territoire.

Q L'exposition comprend 6 panneaux et aborde les 5 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUi-H :

- Consommation foncière
- Cadre de vie
- Habitat
- Développement économique
- Transition écologique

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat de Mellois en Poitou est en voie d'achèvement et aboutira avec l'enquête publique prévue cette fin d'année.

Le nouveau site internet dédié au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat de Mellois en Poitou vous apportera toutes les informations utiles : [pluih.melloisenpoitou.fr](http://pluih.melloisenpoitou.fr)

- ✓ Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 mars 2025

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h25**

A Chizé, le 25 février 2025

Le Secrétaire,  
**Nathalie MEMETEAU**

Le Maire,  
**Daniel BARRÉ**

